Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_68-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
22 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 22 mai 2026
Date de la convocation : 15 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- GARNIER M., excusée, a donné procuration à CLAEYSSEN R.
- GERMAN M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LEBON E., excusé, a donné procuration à THOMAS M.
- RAYMOND L., excusée, a donné procuration à KERHERVE Julien

Jean-Claude BOURDON a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 33 : ENFANCE-JEUNESSE – TARIFS DES SORTIES ET DE LA NAVETTE DE L'ESPACE JEUNES – ETE 2026

L'Espace Jeunes organise, tout au long de l'année, des animations ponctuelles pour les adolescents fréquentant la structure. La participation demandée à chaque famille peut varier en fonction de l'activité proposée. En deçà de 8 jeunes inscrits, l'activité est automatiquement annulée.

Ces sorties sont cofinancées par la Caisse d'Allocations Familiales qui a demandé à la commune de respecter son propre cadre, à savoir le plafonnement à 16€ des sorties.

Un tarif « Transport » a été mis en place en 2021 pour favoriser l'accès à l'Espace Jeunes au plus grand nombre de jeunes, et notamment les plus éloignés ou ceux ne disposant pas de moyen de locomotion (disponible sur inscription pour les trajets entre le domicile et les locaux de la structure).

Il est proposé de reconduire l'opération sur les deux mois de vacances d'été pour l'année 2026, uniquement l'après-midi.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_68-DE

Pour l'année 2026, les tarifs proposés sont :

Participation des familles	Activités proposées
5€	- Petites sorties locales - Piscine - Cinéma
10€	- Patinoire - Laser Game - Bowling - Soccer/Bubble pump - Skate park couvert
15€	- Accrobranche - Récré des Trois Curés - Equitation
16€	- Karting - Paintball - Concerts – Spectacles - Théâtre - Evénements sportifs (foot, handball, basket, …)
Navette vers et depuis l'Espace Jeunes (été 2026 – après-midi)	- 0,50 € (aller ou retour) - 1€ aller-retour

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs 2026 des sorties estivales de l'Espace Jeunes ;
- D'approuver les tarifs pour la navette vers et depuis l'Espace Jeunes (les après-midis uniquement).

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph., GARNIER M., GERMAN M., LEBON E., RAYMOND L.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 22 mai 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : GUY PAGNARD
Date : 26/05/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte